# AECK WG **RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**Fratemité – Justice – Travail

#### PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 727 DU 24 JANVIER 2024 portant nomination de monsieur Ouanilo MEDEGAN FAGLA en qualité de Directeur général du Centre national d'Investigations numériques.

# LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République du Bénin, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur proposition du Président de la République,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 janvier 2024,

### DÉCRÈTE

## Article premier

Monsieur **Ouanilo MEDEGAN FAGLA** est nommé Directeur général du Centre national d'Investigations numériques.



#### Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 24 janvier 2024

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGN Ministre d'État

 $\frac{\mathsf{AMPLIATIONS}}{\mathsf{MINISTERES}}: \mathsf{PR}: 6-\mathsf{AN}: 4-\mathsf{CC}: 2-\mathsf{CS}: 2-\mathsf{C.COM}: 2-\mathsf{CES}: 2-\mathsf{HCJ}\: 2-\mathsf{HAAC}: 2-\mathsf{MEF}: 2-\mathsf{AUTRES} \\ \frac{\mathsf{MINISTERES}: 21-\mathsf{SGG}: 4-\mathsf{INTERESSE}: 1-\mathsf{JORB}: 1.$